

CELLULE ACHATS MARCHES PUBLICS

DECISION MUNICIPALE n°2024-375

**Marché de réhabilitation de l'ancienne ferme Terrisse  
Lot 8 : courant fort – courant faible**

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal n°2020-05-27 du 27 mai 2020, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Maire dans les matières définies par les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CHRISTIAN DEMUYNCK

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE  
VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST  
CONSEILLER MÉTROPOLITAIN  
ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

Le Maire de la Ville de Neuilly-Plaisance,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2131-1,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Considérant** le projet de réhabilitation de l'ancienne ferme Terrisse, bâtiment remarquable de la Ville,

**Considérant** la nécessité de regrouper au sein de ce bâtiment un pôle médico-social et un lieu de convivialité pour les seniors,

**Considérant** la publication d'un avis d'appel public à la concurrence sur le BOAMP le 11 septembre 2024,

**Considérant** que les sociétés BONDAT, TBES, NUMELEC et LUMAGE ont remis une candidature et une offre, hormis pour l'entreprise NUMELEC qui n'a pas fourni l'ensemble des documents demandés,

**Considérant** la phase de négociation lancée par courriel en date du 31 octobre 2024 auprès de l'ensemble des candidats (hormis l'entreprise NUMELEC),

**Considérant** la phase de négociation lancée par courriel en date du 31 octobre 2024 auprès de l'ensemble des candidats,

**Considérant** que le représentant légal du pouvoir adjudicateur a jugé l'offre de la société LUMAGE sise Zone Industrielle, 9 rue Marcel Dassault à Neuilly-Plaisance (93360) comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse,

**Vu** le budget communal,

**DECIDE**

6 rue du Général de Gaulle  
93360 Neuilly-Plaisance  
Tél : 01 43 00 96 16  
Fax : 01 43 00 42 80  
Courriel :

[contact@mairie-neuillyplaisance.com](mailto:contact@mairie-neuillyplaisance.com)

*(Tous les courriers doivent être  
adressés impersonnellement à  
Monsieur le Maire)*

Certifié exécutoire

Acte publié le 17 / 12 / 2024

Accusé de réception en préfecture  
093-219300498-20241216-DM-CAM-2024375-AR  
Date de télétransmission : 16/12/2024  
Date de réception préfecture : 16/12/2024

**Article 1:** De conclure un marché soumis à la procédure adaptée concernant le lot 8 du marché de de réhabilitation de l'ancienne ferme Terrisse avec la société LUMAGE sise Zone Industrielle, 9 rue Marcel Dassault à Neuilly-Plaisance (93360), pour un montant de 145 000 € HT soit 174 000 € TTC.

**Article 2:** Précise que le marché sera conclu avec le titulaire, à compter de sa notification jusqu'à la réception des travaux.

**Article 3:** Dit qu'il sera rendu compte de la signature de cette décision au prochain Conseil Municipal.

**Article 4:** Dit qu'une ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine Saint-Denis,
- Monsieur le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Noisy-le-Grand.

**Article 5:** Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le 16 DEC. 2024



**Christian DEMUYNCK**

**Maire**

6 rue du Général de Gaulle  
93360 Neuilly-Plaisance  
Tél : 01 43 00 96 16  
Fax : 01 43 00 42 80  
Courriel :  
[contact@mairie-neuillyplaisance.com](mailto:contact@mairie-neuillyplaisance.com)

*(Tous les courriers doivent être  
adressés impersonnellement à  
Monsieur le Maire)*

Certifié exécutoire  
Acte publié le 17 / 12 / 2024

Accusé de réception en préfecture  
093-219300498-20241216-DM-CAM-2024375-AR  
Date de télétransmission : 16/12/2024  
Date de réception préfecture : 16/12/2024